



COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

LUNDI 18 MAI 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MAI 2020

L'An Deux Mille Vingt, le dix-huit mai, à 18 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Yohann NEDELEC, Maire.

Date de convocation : 14 mai 2020

Date d'affichage : 14 mai 2020

Etaient présents :

Monsieur Yohann NEDELEC, Maire.

Monsieur Renaud SARRABEZOLLES – Madame Isabelle MAZELIN - Monsieur Laurent PERON – Madame Madeleine CHEVALIER – Monsieur Johan RICHARD - Madame Marie-Thérèse CREACHCADEC – Monsieur Patrick PERON - Madame Marie-Christine MAHMUTOVIC – Madame Claudie BOURNOT-GALLOU, Adjoints.

Madame Danièle LAGATHU – Madame Jocelyne VILMIN - Madame Chantal GUITTET – Madame CALVEZ Annie - – Monsieur Larry REA - Madame Jocelyne - LE GUEN Monsieur Alain KERDEVEZ - Monsieur Ronan KERVRANN – Madame Mylène MOAL - Monsieur Thierry BOURHIS - Monsieur LIZIAR Pierre-Yves - Monsieur Tom HELIES - Monsieur Auguste AUTRET - Monsieur Daniel OLLIVIER – Madame Michèle PERON - Madame Noëlle BERROU-GALLAUD – M. Gilles JOUAN, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration

Monsieur Alain SALAUN a donné procuration à Monsieur Auguste AUTRET

Madame Alice DELAFOY a donné procuration à Monsieur Auguste AUTRET

Madame Marie-Laure GARNIER a donné procuration à Monsieur Ronan KERVRANN

Monsieur Pascal SEGALIN a donné procuration à Monsieur Pierre-Yves LIZIAR

Absents

Madame Yveline BONDER-MARCHAND

Madame Chantal YVINEC

Madame Noëlle BERROU-GALLAUD a été élue secrétaire de séance.

235 – D09 - 20 : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019

Il s'agit d'approuver la gestion, par Monsieur le Trésorier de BREST métropole à BREST, Receveur Municipal, du budget de la commune.

En application des textes en vigueur en matière de comptabilité publique, Monsieur le Trésorier sollicite du Conseil Municipal l'approbation de sa gestion 2019 pour le budget municipal.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier et accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019,

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier Principal de BREST- Métropole à BREST, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

Madame Jocelyne LE GUEN ne prend pas part au vote

2 abstentions (Madame Noëlle BERROU-GALLAUD et Monsieur Gilles JOUAN)

235 – D10 - 20 : Approbation du compte administratif de l'exercice 2019

Monsieur PERON, Adjoint au Maire chargé des Finances, donne lecture du Compte Administratif 2019 de la Ville.

La balance générale, ci-dessous, fait apparaître les résultats de l'exercice.

	Dépenses réalisations + résultat reporté	Recettes réalisations + résultat reporté	Résultat		Restes à réaliser		Résultat	
			Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes		
Section Investissement	3 144 377,34 €	2 085 384,15 €	-1 058 993,19 €		637 980,00 €	700 000,00 €	-996 973,19 €	
Section Fonctionnement	9 463 395,54 €	11 505 165,30 €		2 041 769,76 €			2 041 769,76 €	
RESULTAT GLOBAL DE LA CLOTURE								1 044 796,57 €

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité
3 abstentions (Madame BERROU-GALLAUD, Monsieur Gilles JOUAN et MONSIEUR Auguste AUTRET)

235 – D11 - 20 : Affectation du résultat de l'exercice 2019

Vu le Compte Administratif 2019 établi par Monsieur le Maire,

Vu le Compte de Gestion 2019 établi par Monsieur BOHIC, Trésorier de BREST métropole à BREST,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'inscription à la section d'investissement de la somme de 996 973.19 € à l'article 1068 au titre des excédents de fonctionnement capitalisés afin de couvrir le déficit de cette section corrigé du différentiel des « Restes à réaliser » et de reporter la somme de 1 044 796.57 € en section de fonctionnement à l'article 002 du Budget Primitif de 2020.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité
Monsieur Thierry BOURHIS ne prend pas part au vote
3 abstentions (Madame BERROU-GALLAUD, Monsieur Gilles JOUAN et MONSIEUR Auguste AUTRET)

235 – D12 - 20 : Approbation du budget primitif 2020

Monsieur Laurent PERON, Adjoint au Maire chargé des Finances, donne lecture des propositions de crédits inscrites au Budget Primitif 2020 qui s'équilibrent à :

- ♦ La section de fonctionnement s'équilibre à → 11 071 613.00 €
- ♦ La section d'investissement s'équilibre à → 3 448 686.00 €

Soit un total de : 14 520 299.00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2020 de la Ville.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité
Monsieur Thierry BOURHIS ne prend pas part au vote
3 abstentions (Madame BERROU-GALLAUD, Monsieur Gilles JOUAN et MONSIEUR Auguste AUTRET)

235 – D13 - 20 : Vote des taux de fiscalité directe locale, année 2020

Afin d'équilibrer le Budget Primitif 2020, il est proposé au Conseil Municipal :

→ de maintenir les taux d'imposition votés en 2019, à savoir :

Taux	2020	2019
Taxe d'habitation	20.85 %	20.85 %
Foncier bâti	21.28 %	21.28 %
Foncier non bâti	50.02 %	50.02 %

⇒ Avis de la Commission Finances – Personnel – Affaires Générales – Développement économique – Elections :

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

235 – D14 – 20 : Bilan des acquisitions et cessions immobilières année 2019

L'article L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux Collectivités Territoriales de délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières, ce dernier devant être annexé au Compte Administratif de l'année.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'état joint à la présente délibération concernant l'année 2019.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - ANNÉE 2019

ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES							
Désignation des terrains	Adresse	Références cadastrales	Surface	Prix TTC	Cédant	Date de l'acte	Rédacteur de l'acte
NEANT							

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

235 – D15 – 20 : Débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal (Article L2123-12 Du CGCT)

L'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi relative à la démocratie de proximité prévoit qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus, financées par la commune, est annexé au Compte Administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

Durant l'exercice budgétaire 2019, la ville n'a pris en charge aucune action de formation des membres du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir, après avoir débattu, pendre acte de ce bilan pour l'année 2019.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

235 – D16– 20 : Vote des subventions 2020, 2^{ème} partie

Les dossiers des associations non affiliées à l'Office des Sports n'ont pas pu faire l'objet d'un examen en commission subventions.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de voter les subventions, 2^{ème} partie, comme suit :

- Associations affiliées à l'Office des Sports, sur proposition de l'Office. Le travail entre la collectivité et l'Office des Sports permet de présenter cette partie dans son intégralité,
- Associations non affiliées : part fixe uniquement. La partie part variable fera l'objet d'un vote des subventions 3^{ème} partie.

ECOLES DE SPORT – valeur du point = 21,30 € (21,30 € en 2019)

Association	Inscrits 2018/2019	Inscrits 2019/2020	Montant subvention 2019 en €	Montant subvention 2020 en €
Le Relecq-Kerhuon rugby	58	41	1235.40	873.30
P.I.H.B.	45	51	958.50	1086.30
Stade Relecquois basket	60	69	1278.00	1469.70
Football Club Relecq-Kerhuon	141	158	3003.00	3365.40
Tennis Club Relecquois	104	90	2215.20	1917.00
AGK	138	134	2939.40	2854.20
PPCK	27	27	575.10	575.10
Skol Gouren Kerhorre	33	33	702.90	702.90
KOALA	46	43	979.80	915.90
PLRK Badminton	21	20	447.30	426.00
Shudokan Kerhuon	15	19	319.50	404.70
Kerhorre Pétanque		3		63.90
Fudoshin Karaté Do	13	2	276.90	42.60
TOTAL			14 931	14 697.00

ASSOCIATIONS SPORTIVES AFFILIEES A L'OFFICE DES SPORTS

Association	Inscrits 2018/2019	Inscrits 2019/2020	Montant subventio n 2019 en	Montant subvention 2020 en €
-------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------------------	------------------------------------

			€	
AAMRK	30	0	192.72	
Fudoshin Karaté Do	47	50	571.56	588.61
AGK	322	354	3253.71	3603.22
Le Relecq-Kerhuon rugby	113	151	1288.39	1629.89
PIHB	166	176	2087.25	2057.78
GCK	42	38	416.08	378.51
KOALA	193	227	2133.47	2419.92
KSD	208	207	1178.12	1166.25
PLRK Badminton	156	158	1620.46	1684.14
PLRK Sport détente	20	19	305.61	285.03
PLRK volley	39	40	449.72	403
PPCK	129	135	1246.59	1406.92
Shun Fu Kan	11	13	330.41	299.32
Shudokan Kerhuon	21	33	309.81	372.70
Stade Relecquois basket	186	186	1121.27	2073.89
Skol Gouren Kerhorre	66	71	790.76	884.16
Football Club Relecq-Kerhuon	485	518	5175.20	5695.19
TCR	356	342	3388.14	3229.17
Kerrore Pétanque		215		1420.06
Relecq VTT		69		664.92
SOUS- TOTAL				30 262.68
J.MOULIN ET GRANDEAU	FORFAIT			170.00
J.FERRY (MACAREUX)	FORFAIT			170.00
ELEMENTAIRE ST JEAN DE LA CROIX	FORFAIT			170.00
TOTAL			25 859,27	30 772.68

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS

I. ACTIVITÉS CULTURELLES /SOCIO CULTURELLES		
ASSOCIATION OU ORGANISME	MONTANT 2019 en €	MONTANT 2020 €
ART ET VIE	135.19	125.00
KERHORRE COUNTRY	133.30	100.00
KERHORRE PHILATÉLIE	100.00	100.00
BAGAD KERHORRE	100.00	100.00
BAGAD KERHORRE CONVENTION	1 000.00	1 000.00
L'ILE AUX ENFANTS CONVENTION	1 000.00	1 000.00
CERCLE CELTIQUE	150.00	150.00
MORAL SOUL CONVENTION	15 000.00	15 000.00
ULTRA EDITIONS CONVENTION	11 000.00	11 000.00
LOISIRS FEMININS	141.67	100.00
TOTAL	28 760.16	28 675.00

II - ADHESION A DES SYNDICATS OU ASSOCIATIONS		
ASS. DES MAIRES DE FRANCE	2 929.70	
ASS.DES PETITES VILLES DE FRANCE	1 170.40	
ASSO NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE	100.00	100.00
ADAO	400.00	150.00
TOTAL	4 600,10	250.00
III - ASSOCIATIONS RELATIVES A LA VIE SCOLAIRE		
DDEN	100.00	100.00
ASSO. INDEPENDANTE PARENTS D'ELEVES COLLEGE CAMILLE VALLAUX	247.92	175.00
APEL SAINT JEAN DE LA CROIX	233.33	175.00
TOTAL	581.25	450
IV - ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES		
OFFICIERS MARINIERS ET VEUVES	175.00	125.00
FNACA	150.00	150.00
TOTAL	325.00	275.00
V - ORGANISMES A CARACTERE SOCIAL		
ASSO. LES AMIS DE LA RESIDENCE KERLAOUENA	400.00	400.00
D'ICIDEMAIN POUR LE COLLECTIF 100 POUR UN TOIT	100.00	125.00
BRETAGNE BENIN ESPOIR	100.00	100.00
CCAS – 2 ^{ème} partie		116 250.00
TOTAL hors CCAS	600.00	625
VI - ORGANISMES A CARACTERE FESTIF		
LOISIRS VOYAGES	156.25	125.00
LA MAISON OUVRIERE DE QUARTIER	125.00	100.00
ASSO RUE LOUCHEUR	100.00	100.00
COMITE D'ANIMATION DE KEROUMEN		125.00
TOTAL	381.25	450.00
VII - SPORT		
PLRK SECTION LOISIRS	133.33	100.00
CLUB CANIN	150.00	125.00
COURIR A KERHUON	125.00	100.00
AMIS ET ANCIENS DE L'ETOILE ST ROGER	197.92	150.00
TOTAL	606.25	475.00
VIII - ORGANISMES RELATIVES A L'HISTOIRE LOCALE		
AMIS DE LA MAISON KERHORRE	231.27	150.00
ASSO AMIS DU BATEAU KERHORRE CONVENTIONNEMENT	1040.00	1040.00
TOTAL	1271.27	1190.00
IX - HORS COMMUNE		
ASSO LES AMIS DE LA RESIDENCE J.BREL	400.00	400.00
ASSO LES AMIS DE LA MAPAD	400.00	400.00
COECYN	2 000.00	Pas de dossier
COS DE BREST METROPOLE	12 430.33	CM de février

COMITE DEPARTEMENTAL DU FINISTERE DU PRIX DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION	100.00	Pas de dossier
BIBLIOTHEQUE SONORE DU FINISTERE	100.00	Pas de dossier
TOTAL	15 430.33	800.00
TOTAL hors associations affiliées à l'OS	52 555.61	33 190
TOTAL GENERAL y compris écoles de sport hors CCAS	93 345.88	78 659.68

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité
2 Abstentions (Monsieur Gilles JOUAN et Monsieur Auguste AUTRET)

235 – D17– 20 : Actualisation des tarifs 2020 – restauration scolaire

Suite à la période de confinement liée à la propagation du virus covid-19, les établissements d'enseignement scolaire maternel et élémentaire ne peuvent depuis le 12 mai reprendre leur activité qu'avec un nombre limités d'enfants.

Pour respecter le protocole sanitaire et éviter les brassages des différents publics, la collectivité a grandement modifié la prestation du repas de la pause méridienne.

Le repas sera fourni sous forme de plateaux « repas froid », distribués aux enfants au sein des classes.

La prestation étant très différente de celle habituellement mise en place en restauration scolaire, il est souhaitable d'actualiser la tarification faite aux familles.

Il convient donc d'apporter la modification à la délibération 235 – D42 -19 du 24 juin 2019 : SERVICE EDUCATION/ENFANCE/JEUNESSE – TARIFS DES DIFFERENTES PRESTATIONS, ANNEE SCOLAIRE 2019 2020 de la manière suivante :

D. TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

TARIF ENFANT

QUOTIENTS	PRIX DU REPAS
QF 1	0.50 €
QF 2	0.50 €
QF 3	0.50 €
QF 4	1.00 €
QF 5	1.00 €
QF 6	1.00 €
QF 7	1.00 €

Ce tarif s'appliquera du 13 mai au 03 juillet 2020 inclus, date de la fin de la période scolaire.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

235 – D18– 20 : Montant des crédits accordés aux écoles publiques – année 2020

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer, comme suit, le montant des crédits accordés aux écoles publiques pour 2020.

Les dépenses comprennent :

- e Les produits pharmaceutiques,
- e Les fournitures scolaires et livres de bibliothèque
- e L'acquisition et le renouvellement du petit matériel pédagogique (hors matériel informatique)
- e Le financement des classes de découverte, des sorties, des spectacles
- e Les frais de transport engagés par les écoles
- e La rémunération d'intervenants extérieurs
- e Les abonnements scolaires
- e L'entretien des photocopieurs (coût copie)
- e Les frais de fonctionnement de l'informatique (hors maintenance du matériel) y compris les abonnements ADSL.

_ Fixation du forfait 2020 par élève

	Forfait 2020 + 0,5 %	Rappel forfait 2019
Enfant école maternelle	82.86 €	82.45 €
Enfant école élémentaire	88.33 €	87.89 €
Enfant CLIS	176.66 €	175.78 €

② Les effectifs au 1^{er} janvier 2020

	Effectifs 2020	Rappel effectifs 2019
Ecole Maternelle Jean Moulin	143	138
Ecole Maternelle Jules Ferry	172	185
Ecole Primaire Jules Ferry	265	259
Ecole Primaire Jean Moulin	140	151
Ecole Primaire Achille Grandeau	118	112
Ecole Primaire Achille Grandeau (U.L.I.S.)	10	12

TOTAL	848	857
--------------	------------	------------

_ Montant des crédits globaux 2020

	Crédits 2020	Rappel Crédit 2019
Ecole Maternelle J. Moulin		
^a Crédits pédagogiques (82.86 x 143)	11 848.98 €	11 378.10 €
Total	11 848.98 €	11 378.10 €
Ecoles Mlle et Élémentaire J. Ferry		
^a Crédits pédagogiques élémentaire (88,33x 265)	23407.45 €	22 763.51 €
^a Crédits pédagogiques maternelle (82.86 x 172)	14 251.92 €	15 253.25 €
Total	37659.37 €	38 016.76 €
Ecole Primaire Jean Moulin		
^a Crédits pédagogiques (88.83x 140)	12 366.20 €	13 271.39 €
Total	12 366.20 €	13 271.39 €
Ecole Primaire Achille Grandeau		
^a Crédits pédagogiques (88.33 x 112)	10 422.94 €	9 843.68 €
^a Crédits classe perfectionnement (176.66 x 10)	1 766.60 €	2 109.36 €
Total	12 189.54 €	11 953.04 €
TOTAL GENERAL	74 064.09 €	74 619,29 €

Les crédits pédagogiques 2020 s'élèvent à 74 064.09 € pour 848 élèves (74 619.20 € pour 857 élèves en 2019)

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

235 – D19– 20 : Participation communale aux frais de fonctionnement de l'école saint jean de la croix, année 2020

VU la loi n° 59 du 31 décembre 1959 sur les rapports de l'État et les Établissements d'enseignement privé,

VU la délibération du Conseil Municipal du RELECQ-KERHUON en date du 23 juin n° 78-83 autorisant la signature du protocole d'accord relatif à la participation de la Ville du RELECQ-KERHUON aux frais de fonctionnement des écoles privées,

VU la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 portant dispositions relatives aux rapports entre l'Etat et les Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la contribution, par élève, aux dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat ne peut être supérieure à celle accordée à un élève de l'enseignement public de même niveau,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit le forfait communal 2020 à l'école privée Saint Jean de la Croix :

Fixation du forfait par élève

690 € (687 € en 2019)

Effectifs au 1^{er} janvier 2020 (maternelle et élémentaires)

Maternelles	131 élèves
Elémentaires	218 élèves
Total	349 élèves (344 élèves au 1 ^{er} janvier 2019)

Fixation du forfait global

690 € x 349 = 240 810 € (236 328 € en 2019)

Modalités de paiement

La somme mentionnée ci-dessus sera réglée à l'Organisme de Gestion de l'école Privée Saint Jean de la Croix par douzième, le 30 de chaque mois.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

M. Yohann NÉDÉLEC

M. Renaud SARRABEZOLLES

Mme Isabelle MAZELIN

M. Laurent PÉRON

Mme Madeleine CHEVALIER

M. Johan RICHARD

M. Patrick PÉRON

Mme Marie-Christine MAHMUTOVIC

Mme Claudie BOURNOT GALLOU

Mme Marie-Thérèse CREACHCADEC

Mme Danièle LAGATHU

Mme Chantal GUITTET

Mme Jocelyne VILMIN

M. Alain KERDEVEZ

Mme Annie CALVEZ

M. Larry RÉA

Mme Jocelyne LE GUEN

M. Ronan KERVRANN

Mme Mylène MOAL

Mme Michèle PERON

M. Thierry BOURHIS

M. Pierre-Yves LIZIAR

M. Tom HÉLIÈS

M. Daniel OLLIVIER

M. Gilles JOUAN

M. Auguste AUTRET

M. Alain SALAUN

Mme Noëlle BERROU-GALLAUD

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Alain SALAUN a donné procuration à Monsieur Auguste AUTRET

Madame Alice DELAFOY a donné procuration à Monsieur Auguste AUTRET

Madame Marie-Laure GARNIER a donné procuration à Monsieur Ronan KERVRANN

Monsieur Pascal SEGALEN a donné procuration à Monsieur Pierre-Yves LIZIAR

Absents

Madame Yveline BONDER-MARCHAND

Madame Chantal YVINEC